



Au Conseil intercommunal
de l'Association Scolaire Intercommunale
de l'ASIVenoge

Préavis du Comité directeur - No. 5/2025

**Demande de crédit pour l'acquisition de divers mobiliers et matériel de
restauration pour la nouvelle cantine du Cheminet à Penthelaz**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Suite au projet de création de la nouvelle cantine attenante à la salle de gym du Verger à Penthelaz, nous devons prévoir l'agencement complet des locaux.

Ainsi, nous nous vous proposons le mobilier ci-dessous qui correspond aux standards de qualité pour ce type d'affectation.

Le choix du fournisseur n'est à ce jour pas arrêté, toutefois au vu des différents devis demandés, il est à prévoir le budget suivant :

1. Caractéristiques du mobilier pour le réfectoire

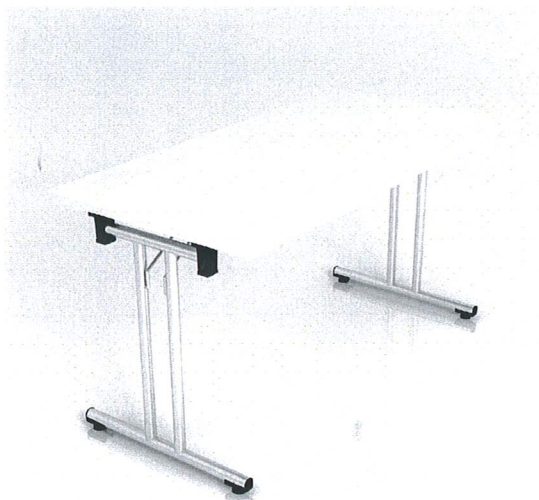
- 24 tables
- 140 chaises
- 10 panneaux de séparation

C'est pourquoi, le Comité de Direction sollicite ce crédit d'investissement afin que la commande puisse être envoyée d'ici fin janvier 2026.

Il est précisé que le transport, la pose et le montage du mobilier dans les locaux du collège sont inclus dans les prix ci-dessous.

2. Présentation du mobilier

2.1 Tables de cantine, exemple



- Table de conférence avec les pieds pliants
- HxL xP 750 x1800x800 mm
- Entretien facile

2.2 Chaise de cantine, exemple



- Chaise en bois avec choix de coloris
- Empilable
- Facile d'entretien

2.3 Matériel de restauration

Concerne toute la vaisselle, matériel de cuisine pour 200 personnes. Compris dans ce prix le linge, matériel de nettoyage, tabliers, etc.

3. Montant du crédit

Le montant du crédit se décompose comme suit, fourniture et pose comprises :

Libellés	Montants
➤ Offre pour les tables et chaises	70'000.—
➤ Matériel de restauration	15'000.-
➤ Divers	5'000.--
TOTAL TTC, en Chf. :	90'000.-

4. Financement

Nous vous proposons de financer cet investissement de la manière par un emprunt de CHF 90'000.- aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier.

A noter que cette somme peut légèrement varier en fonction du choix final.

5. Conclusions

Le Comité de Direction, au vu de ce qui précède, vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'ASIVENOGÉ

- vu le préavis du Comité de Direction No. 5-2025 relatif à la demande de crédit pour l'acquisition de divers mobiliers de cantine,
- où le rapport de la commission chargée d'étudier ce dossier,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'accorder au Comité de Direction un crédit de CHF 90'000.— TTC.
2. De financer cette dépense par un emprunt de CHF 90'000.- aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier.
3. D'amortir cet investissement sur 10 ans.

Au nom du Comité de Direction


Yves Jauner
Président


Sophie Moncada
Secrétaire

ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DE LA VENOGÉ
ASIVENOGÉ

Dossier traité par YJA/DRO/AEM
Adopté en séance Codir le 26.08.2025